

Séance ordinaire
du 22 avril
2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT-DEUXIÈME (22^e) JOUR DU MOIS D’AVRIL DEUX-MIL-VINGT-CINQ (2025) À COMPTER DE 20 H 04 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L’HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

POSTE VACANT

Conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Un (1) contribuable

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l’article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

25.04.200

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L’AVIS DE CONVOCATION

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu’à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l’article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

25.04.201

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l’ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’adopter l’ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l’avis de convocation.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025.

ADMINISTRATION

4. Désignation des lauréats du mérite municipal 2025.
5. Association des professionnels en loisir municipal du Bas-St-Laurent – Adhésion annuelle : autorisation.

FINANCES

6. Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 515 000 \$ qui sera réalisé le 16 mai 2025.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Directrice des ressources humaines : embauche.
8. Adjointe administrative – Service des travaux publics : embauche.
9. Journalier saisonnier – Service des travaux publics : embauche.
10. Étudiants – Service des travaux publics : embauche.
11. Changement de statut des pompiers à l'essai – Service des incendies : autorisation.
12. Formation – Service de l'urbanisme : autorisation.

LOISIRS

13. Contrat Rénovations bibliothèque Jean-Louis Desrosiers – Volet architecture – Demande de changement : autorisation.
14. Contrat de Rénovations bibliothèque Jean-Louis Desrosiers – Volet ingénierie : octroi.

TRAVAUX PUBLICS

15. Contrat n° TP-2025-004 Services professionnels – Préparation plans et devis pour démolition d'un réservoir d'eau potable : octroi.
16. Contrat d'acquisition d'un camion benne F550 – Service des travaux publics : octroi et financement.
17. Contrat n° TP-2025-008 Lignage des rues : octroi.
18. Contrat n° TP-2025-009 Marquage ponctuel sur chaussée 2025 : octroi.
19. Affaires nouvelles.
20. Période de questions.
21. Clôture et levée de l'assemblée.

25.04.202

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

25.04.203

DÉSIGNATION DES LAURÉATS DU MÉRITE MUNICIPAL 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli décerne annuellement les prix du Mérite municipal pour honorer des personnes et des organismes dont la contribution dans la collectivité a permis d'améliorer la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT QUE la sélection des lauréats est effectuée chaque année à partir d'une liste de suggestions et de candidatures sollicitées auprès des organismes communautaires;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE désigner les personnes et organisme suivants à titre de lauréat du Mérite municipal dans leur catégorie respective pour l'année 2025:

- **Implication bénévole – citoyen : M. Alain Samson**

Monsieur Samson s'est impliqué dans plusieurs organismes du milieu. Il joue encore un rôle très actif au sein de l'Association Moto tourisme Mont-Joli/Mitis. Il est membre de cette association depuis plus de 40 ans, ce qui lui a d'ailleurs valu en 2022 d'être reconnu membre à vie au sein du club. M. Samson est également un membre actif du club Lions de Mont-Joli depuis 26 ans. Il y a occupé toutes les fonctions en plus d'assumer la présidence de la zone régionale.

Parmi ses contributions passées, mentionnons la Fondation de la santé de La Mitis, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli, le Club VTT Mitis, et le club de camping caravanning de Mont-Joli.

- **Organisme communautaire : la radio communautaire FLO FM**

La radio communautaire FLO FM, mieux connue sous le nom de CKMN avant 2021, fait partie du paysage médiatique depuis 1990.

FLO FM donne une voix, une tribune aux gens d'ici. Elle diffuse des contenus adaptés aux réalités culturelles, sociales et économiques de notre milieu. Elle met l'accent sur la participation citoyenne, en donnant la parole à des gens et à des organismes du milieu.

Bref, elle joue un rôle de premier plan en étant au service et le reflet de la communauté.

- **Relève : Madame Marie-Élyse Gagnon**

Madame Marie-Élyse Gagnon s'illustre au sein du club Lions de Mont-Joli depuis maintenant 7 ans. Elle s'implique dans l'administration du club, en

tant que secrétaire, en plus de participer à la réalisation de plusieurs projets spécifiques tels que le défilé de Noël. Malgré le fait qu'elle doive s'absenter de la région dans le cadre de son travail, elle réussit toujours à s'acquitter de ses tâches au sein de l'association. Elle est reconnue comme étant une membre clé pour l'avenir du club.

- **Prix Robert-Dumais : Lise Bossé**

Incidemment, en choisissant de s'établir à Mont-Joli, il y a près de 40 ans, c'est Robert Dumais qui a permis à la lauréate d'entrer en contact avec le milieu bénévole. Son choix s'est vite porté sur le Club de patinage artistique de Mont-Joli où elle a joué et joue toujours un rôle actif tant sur la scène locale, régionale que provinciale. Actuellement, elle est administratrice du club mont-jolien, présidente de l'Association régionale de patinage artistique de l'Est-du-Québec, secrétaire de la Table de concertation des présidents régionaux à Patinage Québec, officiel (spécialiste de données et maintes fois spécialiste en chef) lors des compétitions régionales et administratrice de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent.

Sa feuille de route comprend également de nombreuses autres implications dans les domaines communautaires, culturels et sportifs. Nommons seulement, la Corporation des événements spéciaux, la Fresqu'Ô Fête, la Fondation Bébé Maxime dont elle fut une membre-fondatrice, les Jeux du Québec, le Club de soccer de Mont-Joli, la Maison des familles de La Mitis pour en nommer quelques-unes.

Madame Bossé fait honneur à son mentor Robert Dumais, qui fut aussi un grand bénévole au service de la communauté locale et régionale.

25.04.204

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-ST-LAURENT – ADHÉSION ANNUELLE : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle de 160 \$ à l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-St-Laurent (APLM).

FINANCES

25.04.205

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 515 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 515 000 \$ qui sera réalisé le 16 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n°	Pour un montant de \$
2008-1185	181 800 \$
2014-1315	164 000 \$
2018-1387	2 132 300 \$
2018-1387	677 500 \$
2019-1406	1 271 300 \$
2019-1422	725 100 \$
2019-1422	363 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en

conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-1387, 2019-1406 et 2019-1422, la Ville de Mont-Joli souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 mai 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS
1553, BOUL. JACQUES CARTIER
MONT-JOLI, QC
G5H 2V9

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Mont-Joli, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-1387, 2019-1406 et 2019-1422 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

25.04.206

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction des ressources humaines est vacant depuis le 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'un processus de recrutement au poste de direction des ressources humaines a été mis en place à compter de janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ce processus, une candidature a été retenue;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Éline Guilbault soit embauchée à titre de directrice des ressources humaines, à compter du 18 août 2025, selon les termes prévus à son contrat de travail, lequel valant comme si ici au long reproduit.

25.04.207

ADJOINTE ADMINISTRATIVE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics est vacant depuis le mois de mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'un processus de recrutement a été réalisé;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 25 mars 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Brigitte Lamarre soit embauchée à titre d'adjointe administrative au Service des travaux publics, à compter du 28 avril 2025, conformément aux conditions inscrites à la convention collective Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

25.04.208

JOURNALIER SAISONNIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 8 avril 2025;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Billy Guénette soit embauché à titre de journalier saisonnier au Service des travaux publics conformément aux conditions inscrites à la convention collective Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN), et ce, à compter du 30 juin 2025.

25.04.209

ÉTUDIANTS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 8 avril 2025;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE messieurs Philippe Cimon et Olivier Langlois soient embauché comme étudiants au poste de préposé d'entretien des espaces verts au Service des travaux publics et ce, du 23 juin 2025 au 22 août 2025.

25.04.210

CHANGEMENT DE STATUT DES POMPIERS A L'ESSAI – SERVICE DES INCENDIES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution n° 24.05.273 a autorisé le changement de statut de recrues à pompier à l'essai pour messieurs Prince Kevin Danieles et Jérémie Bouchard-Ouellet et ce, à compter du 16 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Prince Kevin Danieles et Jérémie Bouchard-Ouellet ont réussi leur période d'essai;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des incendies daté du 31 mars 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le changement de statut de pompier à l'essai à pompier pour messieurs Prince Kevin Danieles et Jérémie Bouchard-Ouellet, et ce, à compter du 16 mai 2025 puisque ceux-ci ont complété la formation de pompier.

25.04.211

FORMATION – SERVICE DE L'URBANISME : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Marie-Berline Deschênes, inspectrice à suivre les formations suivantes au coût global de 616.62 \$ taxes applicables en sus :

- La mise à jour des nouveautés de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour un montant de 273,97\$, taxes en sus;
- Consultation publique, pour un montant de 182,65\$, taxes en sus;

- Démolition d'immeubles pour un montant de 20 \$ taxes en sus;
- La conformité entre les outils de planification et la réglementation d'urbanisme pour un montant de 30 \$ taxes en sus;
- La fragilité des nouvelles dispositions législatives en matière d'expropriation déguisée pour un montant de 30 \$ taxes en sus;
- Les PPCMOI, pièges et possibilités pour un montant de 30 \$ taxes en sus;
- Le règlement sur les usages conditionnels : l'outil d'urbanisme par excellence pour assurer une cohabitation harmonieuse des usages ! pour un montant de 30 \$ taxes en sus;
- Témoignage à la Cour pour un montant de 20 \$ taxes en sus;

QUE tous les frais encourus pour suivre ces formations par madame Deschênes lui soit remboursés conformément à la politique en vigueur, le cas échéant.

LOISIRS

25.04.212

CONTRAT RÉNOVATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS DESROSIERS – VOLET ARCHITECTURE – DEMANDE DE CHANGEMENT : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a octroyé, dans le projet de rénovation de la Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers avec Mitis Lab, le contrat d'architecture à Proulx et Savard de Rimouski au montant de 13 311 \$ taxes applicables en sus par sa résolution n° 25.01.26 adoptée le 20 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation de la cage d'escalier du 2^e étage sont nécessaires et imprévus dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs au projet s'élève maintenant à 23 319 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de changement dans le cadre du contrat de rénovation de la Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers – Volet architecture au montant de 10 008 \$ taxes applicables en sus, soit 9 396 \$ pour l'amélioration de la cage d'escalier et 611 \$ pour les changements prévus par Mitis Lab.

25.04.213

CONTRAT DE RÉNOVATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS DESROSIERS – VOLET INGENIERIE : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des rénovations de la Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers, des travaux d'ingénieries sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une soumission de Stantec Experts-conseils Ltée au montant de 33 000 \$ taxes applicables en sus;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroi le contrat de rénovations de la Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers – Volet ingénierie soit accordé à Stantec Experts-conseils Ltée au montant de 33 000 \$ taxes applicables en sus, soit 7 250 \$ pour l'amélioration de la cage d'escalier et 25 750 \$ pour les changements prévus par Mitis Lab.

TRAVAUX PUBLICS

25.04.214

CONTRAT N° TP-2025-004 SERVICES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION PLANS ET DEVIS POUR DÉMOLITION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu une seule soumission de EMS Ingénierie Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est réuni le 31 mars 2025 pour procéder à l'analyse qualitative de la soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 11 avril 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° TP-2025-004 Services professionnels – Préparation plans et devis pour démolition d'un réservoir d'eau potable soit accordé au seul soumissionnaire soit à EMS Ingénierie Inc. au montant total de 50 000 \$ taxes applicables en sus.

25.04.215

CONTRAT D'ACQUISITION D'UN CAMION-BENNE F550 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : OCTROI ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres par invitation;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu 3 soumissions soient :

- La Perade Ford Inc. : 99 500 \$ taxes en sus (livrable maintenant);
- Donnacona Ford Inc. :111 000 \$ taxes en sus (livrable maintenant);
- 440 Ford Lincoln Laval : 93 810.62 \$ (non disponible maintenant);

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 17 avril 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'acquisition d'un camion benne F550 soit accordé à La Perade Ford Inc. au montant total de 99 500 \$ taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires au financement soient puisées dans le fonds d'administration pour un montant de 50 000 \$ et la balance dans le surplus accumulé non affecté.

25.04.216	CONTRAT N° TP-2025-008 LIGNAGE DES RUES : OCTROI CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d’offres par invitation; CONSIDÉRANT QU’elle a reçu 2 soumissions soient : • Permaligne Inc.. : 20 246.55 \$ taxes incluses; • Multi-lignes de l’Est : 16 397.22 \$ taxes incluses; CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 15 avril 2025; POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le contrat n° TP-2025-008 Lignage des rues soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit à Multi-lignes de l’Est au montant de 16 397.22 \$ taxes incluses.
25.04.217	CONTRAT N° TP-2025-009 MARQUAGE PONCTUEL SUR CHAUSSÉE 2025 : OCTROI CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d’offres par invitation; CONSIDÉRANT QU’elle a reçu 1 soumission de Bo Traçage Inc. au montant de 47 650.38 \$ taxes incluses : CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 15 avril 2025; POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le contrat n° TP-2025-009 Marquage ponctuel sur chaussée 2025 soit accordé au seul soumissionnaire soit à Bo Traçage Inc. au montant négocié de 43 115.62 \$ taxes incluses.
25.04.218	AFFAIRES NOUVELLES <i>Aucunes affaires nouvelles</i>
25.04.219	PÉRIODE DE QUESTIONS <i>Aucune question n’a été posée.</i>
25.04.220	CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE L’ordre du jour étant épuisé à 20h30 IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière